

REPUBLIQUE DE GUINEE

TRAVAIL - JUSTICE - SOLIDARITE

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

/) E C R E T

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

N°D/96 063 /PRG/SGG

PORTANT NOMINATION DU GOUVERNEUR
DE LA VILLE DE CONAKRY

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU La Loi Fondamentale,
VU Le Décret D/94/073/PRG/SGG du 18 Août 1984 portant restructuration du Gouvernement,
VU Le Décret D/94/078/PRG/SGG du 23 Août 1994 portant composition partielle du Gouvernement complété par le Décret D/94/079/PRG/SGG du 26 Août 1994,
VU Le Décret D/94/109/PRG/SGG du 3/11/94 portant Organisation et Attribution du Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

/) E C R E T E

ARTICLE 1ER. Monsieur M'Bemba BANGOURA, Professeur, du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de la Formation Professionnelle, est nommé Gouverneur de la Ville de Conakry en remplacement de MR. Ousmane CAMARA, Administrateur Civil, appelé à d'autres fonctions.

ARTICLE 2.- Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

CONAKRY, LE 12 AVRIL 1996



GENERAL LANSANA CONTE

